

**DELEGATION PERMANENTE DE
L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40
Téléfax : (41-22) 731 68 18

AU-Geneva@africa-union-qvao.org



**PERMANENT DELEGATION OF THE
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis
C.P. 127 – 1211 Genève 21
Suisse (Switzerland)

mission-observer.au@africanunion.ch

RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU DE GENEVE
POUR LA PERIODE ALLANT DE JUILLET A DECEMBRE 2004

I. INTRODUCTION

Durant la période considérée, le Secrétariat Exécutif a mené ses activités conformément aux missions qui lui ont été assignées.

Il a assumé sa mission de représentation auprès des organisations internationales basées à Genève notamment (HCR, OMS, OIM, CNUCED, OMC, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, ONUSIDA, bit, ...).

Il a saisi l'occasion des conférences organisées par les institutions internationales pour informer les partenaires de l'Afrique des progrès réalisés par la commission de l'Union Africaine dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie et de sa vision.

Il convient de signaler à ce propos que les observateurs sont très attentifs aux engagements pris par les pays africains dans le cadre du NEPAD et également admiratifs de la volonté exprimée par les pays africains, à travers le mécanisme d'évaluation par les pairs, de s'engager dans un exercice collectif d'évaluation.

II. AFFAIRES POLITIQUES

1. 111^{ème} session de l'Assemblée de l'Union interparlementaire

L'Union interparlementaire a tenu la 111^{ème} session de son Assemblée à Genève, du 28 septembre au 1^{er} octobre 2004.

Les travaux se sont déroulés au niveau de trois commissions dont chacune s'est penchée sur les thèmes suivants :

Première Commission Permanente (Paix et Sécurité Internationale)

Cette Commission a examiné le point relatif au rôle des parlements dans le renforcement des mécanismes multilatéraux de non prolifération des armements et de désarmement à la lumière des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité.

Deuxième Commission Permanente (développement durable, financement et commerce)

Cette Commission a examiné le point relatif au rôle des parlements pour préserver la biodiversité. Au terme des discussions, la Commission a adopté un projet de résolution se référant au protocole de Kyoto, à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit entrer en vigueur prochainement après son adoption par la Russie.

Troisième Commission Permanente (Démocratie et droits de l'homme)

Cette Commission a examiné le point relatif à « Beijing + 10 : évaluation dans une perspective parlementaire. Une résolution a été adoptée sur ce thème avec les réserves de Cuba et de l'Inde sur la notion de « sécurité humaine » qu'ils trouvent vague sans définition acceptée au plan international.

Enfin la plénière était saisie d'une proposition de point d'urgence de l'Iran intitulée « la situation alarmante en Irak et la nécessité d'une action parlementaire pour y restaurer la paix et la sécurité ».

Le groupe occidental a, quant à lui, à travers l'intervention du Canada, souhaité discuter de la situation dans le Darfour, mais a dû se rallier aux groupes régionaux pour discuter de la situation en Irak dont l'urgence était jugée prioritaire.

Au terme du débat sur ce point, l'Assemblée a adopté à l'unanimité un projet de résolution.

2. 55^{ème} session du Comité Exécutif du HCR

La 55^{ème} session du Comité exécutif du HCR s'est tenue du 4 au 8 octobre 2004 à Genève. La Commission de l'UA était représentée par une délégation conduite par Mme Julia Joiner, Commissaire aux Affaires politiques, qui a prononcé une importante allocution portant sur la situation des réfugiés et personnes déplacées en Afrique et le rôle de la Commission de l'UA dans la mobilisation des ressources et la recherche de solutions durables à leurs problèmes.

Le Comité Exécutif a, entre autres, examiné les points ci-après :

- La protection internationale
- La coopération internationale et le partage de la charge et des responsabilités dans les afflux massifs
- La sécurité juridique dans le contexte du rapatriement librement consenti des réfugiés.

Dans le cadre du débat général, les discussions ont porté notamment sur :

- Le déclin du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR à son plus bas niveau ces deux dernières années et le retour volontaire des réfugiés toutefois le nombre restant, 17 millions, a été jugé inacceptable
- La crise humanitaire au Darfour et la réaction lente de la communauté internationale à se manifester
- La question de la sécurité dans les camps des réfugiés suscite de graves préoccupations à l'image de ce qui s'est passé en août 2004 au Burundi
- La sécurité alimentaire et la diminution constante des stocks alimentaires du PAM et les ruptures d'approvisionnement que cela pouvait causer
- La convention plus et les solutions qu'elle offre pour les réfugiés prolongés
- Les questions du financement et l'invitation adressée au HCR de se diriger vers une approche basée sur les besoins plutôt que sur les ressources

3. Groupe de travail sur la mise en œuvre effective de la déclaration et du programme d'action de Durban

Le groupe de travail sur la mise en œuvre effective de la déclaration et du programme d'action de Durban a tenu sa 3^{ème} session à Genève, du 11 au 22 octobre 2004.

L'ordre du jour de cette session a porté sur le racisme et les problèmes de santé, le racisme et l'Internet et enfin les normes complémentaires

Il convient de relever que les travaux de ce groupe de travail restent très peu suivis par les Etats occidentaux qui visiblement ne marquent aucun intérêt aux enjeux discutés.

Les délégations présentes ont passé en revue les différentes formes de racisme et de discrimination raciale véhiculé par l'Internet et la santé des personnes et ont adopté des stratégies aux plans national et international pour en combattre les causes et les effets.

Au delà des mesures préconisées, les réunions de ce groupe de travail permettent de garder présent et actuelles les préoccupations que renferme la déclaration et le programme d'action de la Conférence mondiale sur le racisme et la discrimination raciale.

4. Groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine

La 4^{ème} session du groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine s'est tenue à Genève, du 25 octobre au 5 novembre 2004.

Il convient de rappeler que ce groupe composé de cinq experts des pays suivants représente chacun une région (Zambie, Syrie, Brésil, Roumanie, Suède) constitue un autre mécanisme du programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme chargé d'identifier les mesures pour lutter contre les actes de racisme et de discrimination raciale dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine.

Dans ce contexte, la réunion a passé en revue les cas de discrimination liés à l'emploi, la santé et le logement et a adopté des recommandations qui seront présentées à la 61^{ème} session de la Commission des droits de l'homme, en mars 2005, pour adoption.

5. 88^{ème} session du Conseil de l'OIM

La 88^{ème} session du Conseil de l'Organisation internationale de la Migration (OIM) s'est tenue à Genève, du 30 novembre au 3 décembre 2004, sur le thème général « Dialogue international sur la migration : évaluation et mise en valeur de la migration – coûts, avantages, opportunité et défis de la migration ».

Dans le contexte de ce dialogue international, la Commission de l'Union Africaine était invitée à donner son point de vue au titre des initiatives régionales, et son expérience en Afrique dans la prise en charge des questions de la migration. Le représentant de l'UA a fait une déclaration portant sur la vision et la stratégie de la Commission sur la question de la migration.

III. AFFAIRES ECONOMIQUES

1. CNUCED

En tant que principale institution des Nations Unies chargée du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes concernant le financement, l'investissement, la technologie et le développement durable, les organes intergouvernementaux de la CNUCED ont examiné les questions économiques internationales du jour. Le Secrétariat Exécutif a participé, aux réunions du Groupe africain précédant celles de la CNUCED. Le Secrétariat Exécutif a travaillé, en étroite collaboration avec les Etats membres de l'U.A., pour que le programme de travail du Secrétariat de la CNUCED et ses mécanismes intergouvernementaux tiennent compte des problèmes de développement spécifiques de l'Afrique. Durant la période sous examen, les différents organes ont concentré l'essentiel de leurs activités à la concrétisation du « consensus de Sao Paulo », qui est le résultat de la dixième CNUCED, dans le programme de travail du Secrétariat ainsi que dans les mécanismes intergouvernementaux de la CNUCED.

Le deuxième important organe de la CNUCED, à savoir le Conseil du Commerce et du Développement, s'est réuni, durant la période considérée, pour examiner les activités

entreprises par la CNUCED. Les principales questions soumises à la 51^{ème} session ordinaire du Conseil, qui s'est tenue du 4 au 15 octobre 2004, étaient les suivantes :

- (a) Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale.
- (b) Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- (c) Développement économique en Afrique : questions se rapportant à la viabilité de l'endettement de l'Afrique.
- (d) Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.

Le Conseil a chargé le Comité de Session (II) d'entreprendre des activités sur le point de l'ordre du jour relatif à l'Afrique. Le rapport du Secrétariat intitulé « Endettement viable : oasis ou mirage ? » a facilité le dialogue politique. Ce rapport est une analyse technique des initiatives entreprises récemment par la communauté internationale, en particulier l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), qui a pour but de résoudre le problème de la dette de l'Afrique.

Les débats qui se sont déroulés aux niveaux de la plénière et des groupes de travail, ont été axés sur les effets négatifs de la dette sur le développement de l'Afrique et les éventuels avantages en matière de développement qui pourraient résulter à la suite de l'annulation de la dette, d'autant plus que les ressources nécessaires au financement des services sociaux de base sont utilisés à épurer la dette.

Le dialogue politique au niveau du Comité de Session II a été caractérisé par la division Nord-Sud, notamment, lorsque la majorité des pays en développement s'est félicitée du rapport du Secrétariat considéré comme un outil utile au débat sur le surendettement, tandis que les pays développés ont qualifié le rapport de négatif. La question de la responsabilité partagée entre les débiteurs et les créanciers a dominé les débats, d'autant plus qu'il a été reconnu que la plupart des pays avait hérité les dettes des gouvernements antérieurs et qu'une grande partie de la dette a été accumulée au cours de la période de l'ajustement structurel.

Dans les conclusions concertées formulées au titre de ce point, le Conseil a mis l'accent sur l'importance de la réduction du fardeau de la dette et du surendettement pour permettre la réalisation des objectifs de la Déclaration du millénaire. Le conseil, tout en reconnaissant que l'initiative PPTÉ renforcée constituait une amélioration par rapport à l'initiative originale, a reconnu la nécessité de remédier aux insuffisances constatées dans le document de base, comme par exemple celles relatives aux critères utilisés pour déterminer la viabilité de l'endettement, l'absence de progrès dans la mise en œuvre et les problèmes spécifiques des pays africains en situation de conflits et sortant d'un conflit.

2. ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Le Secrétariat Exécutif à Genève a participé aux activités de l'OMC portant sur la relance des négociations bloquées depuis la conférence de Cancun. Le Secrétariat

Exécutif a soumis, à cet égard, des rapports au siège de l'UA dans la perspective de la prochaine réunion du Conseil Exécutif.

La troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA tenue en Juillet 2004 ,à Addis Ababa (Ethiopie), a entériné la Déclaration de Kigali et ses annexes , ainsi que le consensus de Kigali adoptés par les ministres africains du commerce, à l'occasion de leur réunion du mois de mai organisée à Kigali, Rwanda. Les documents adoptés par la réunion ministérielle ont constitué une importante contribution aux efforts des membres de l'OMC qui visent à relancer les négociations qui se trouvaient dans l'impasse . Ces documents ont donc servi à donner l'orientation politique et les objectifs communs de négociations à l'intention des négociateurs africains au cours de la période précédant la réunion du Conseil Général du mois de juillet 2004. En effet, pour les ministres africains, cette réunion de juillet constituait une étape importante dans la démarche collective des membres de l'OMC, qui cherchaient à faire aboutir le programme de travail mis en place par la quatrième session de la conférence ministérielle de l'OMC.

Le 1^{er} août 2004, le Conseil Général a adopté une décision sur les cadres et les autres accords relatifs au programme de travail de Doha. La décision , dénommée, « ensemble des mesures de juillet » porte ,entre autres choses, sur les annexes sur l'agriculture (y compris le coton), l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services , les modalités sur la facilitation des échanges ainsi que les délais spécifiques pour l'achèvement des travaux sur le traitement spécial et différencié , sans oublier la question de mise en œuvre. Le Groupe Africain a joué un rôle prépondérant dans les consultations intensives qui ont précédées l'adoption de la décision, et la participation de plusieurs ministres africains , à cette réunion, a renforcé le Groupe . Ils ont, en effet, pris part aux travaux aux côtés des 30 ministres des membres de l'OMC présents à Genève à l'occasion de la réunion du Conseil Général.

IV. AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL, DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DE COMMUNICATION

1. Organisation Internationale du Travail (OIT)

291ème session du Conseil d'Administration du BIT

La 291ème session du Conseil d'Administration du BIT s'est tenue à Genève, Suisse, du 4 au 18 novembre 2004, en Commissions d'abord et en session plénière ensuite. Les questions examinées portaient en huit (8) Comités, Commissions et sous-commissions et traitées ensuite en plénière portaient sur: la liberté syndicale, les réunions sectorielles, techniques et des questions connexes, l'emploi et la politique sociale, les questions juridiques et les normes internationales du travail, le programme, le budget et l'administration, la coopération technique, les bâtiments, les entreprises multinationales, le Conseil de l'institut international d'études sociales et la dimension sociale de la mondialisation.

Tous les membres du Conseil d'Administration étaient présents, notamment les membres africains élus pour la période 2003-2005. Il convient de rappeler que le renouvellement du mandat des membres du Conseil se fera au cours de la Conférence Internationale du Travail du mois de juin 2005 et que les candidatures des membres africains gouvernementaux devraient être examinées par la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'UA en avril 2005.

Briefings

Dans le cadre de la 291 session du Conseil d'Administration, le Directeur Général et la Directrice Régionale du BIT ont fait, les 16 et 17 novembre 2004, des briefings à la réunion du Groupe Africain au niveau tripartite. Ces briefings ont porté sur l'échange de vues sur le suivi du Sommet Extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la pauvreté tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, en septembre 2004 et sur le suivi des importantes décisions prises par le Sommet.

2. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Réunion du groupe de travail sur la révision de la réglementation internationale de la santé

La réunion susmentionnée a eu lieu du 1er au 12 novembre 2004. Elle a passé en revue les règlements adoptés en 1969 et a procédé à leurs examens et amendements article par article. Les amendements concernaient essentiellement les nouvelles maladies et le rôle de l'OMS dans le contrôle de la mise en œuvre de ces règlements.

Beaucoup de pays africains ont participé à cette réunion et un pays africain (Sénégal) a même présidé un des sous-groupes de travail.

3. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Assemblées des membres de l'OMPI

Les Assemblées ont tenu leur quarantième série de réunions à Genève du 27 septembre au 5 octobre 2004. Elles ont examiné les points relatifs aux divers secteurs de la propriété intellectuelle, en particulier les activités menées dans le cadre de divers traités internationaux. Des points spécifiques ont été aussi examinés, tels que le budget-programme, la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et autres questions connexes, les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore, le droit des brevets etc.

L'attention spéciale des Assemblées a été retenue par l'initiative du Brésil et de l'Argentine pour l'introduction de la dimension du développement dans les activités de l'OMPI. Cette initiative a été soutenue par bon nombre de pays en développement, y compris les pays africains.

Etant donné que cette question avait des implications sur la convention instituant l'OMPI et sur le programme de travail futur de l'organisation, un comité de suivi a été mis sur pied pour approfondir la question et soumettre un rapport aux prochaines Assemblées en tenant compte des discussions qui ont eu lieu.

Séminaire sur le droit d'auteur et les droits connexes et Comité permanent sur cette même question

Le séminaire susmentionnée s'est tenu à Genève, du 13 au 15 octobre 2004. Il a été suivi du 17 au 19 novembre par la douzième session du Comité sur le droit d'auteur et les droits connexes. Ce séminaire avait pour but de former et d'informer les représentants des Etats et des Organisations internationales sur les différents éléments du droit d'auteur et sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine. Il a permis de renforcer la perception de la propriété intellectuelle comme étant un instrument efficace du développement.

Quant au Comité, il a poursuivi l'examen des mécanismes de protection des organismes de radiodiffusion en vue de la convocation éventuelle d'une Conférence diplomatique pour l'adoption d'un instrument international sur ladite protection.

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Ce comité a tenu sa treizième session à Genève, du 25 au 29 octobre 2004, pour poursuivre les travaux relatifs à la révision du Traité sur les droits de marques. Le projet du Traité a fait l'objet de l'examen paragraphe par paragraphe.

Comité intergouvernemental sur les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore.

La réunion du Comité susmentionné s'est tenue à Genève, du 1er au 5 novembre 2004, et a poursuivi les travaux sur la base d'un nouveau mandat, qui lui a été confié par les Assemblées tenues un mois plutôt. Ce mandat consiste à élaborer des objectifs et des principes relatifs à la protection des domaines concernés et de faire un rapport à la prochaine session des Assemblées en septembre 2005.

La réunion a été précédée le 15 septembre 2004 par une session d'information sur le même sujet. Cette réunion a été animée par des conférenciers provenant essentiellement des secteurs universitaires et des institutions œuvrant dans le secteur concerné. Cette session a permis d'avoir de plus amples connaissances sur le concept de la propriété intellectuelle et de la place que les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore devraient y occuper, notamment la nécessité du partage des bénéfices résultant de l'appropriation et de l'exploitation desdites ressources.

Comme par le passé, cette question a soulevé un intérêt particulier pour les pays africains qui considèrent que leurs ressources ne sont pas suffisamment protégées et qui ont, par conséquent, réitéré leur position de demander avec insistance que les ressources africaines de toutes sortes devraient être protégées afin de permettre un partage équitable entre toutes les parties. On n'a pas manqué également de se référer au modèle africain de législation pour la protection des droits des communautés locales adoptée par les plus hautes instances de l'UA.

4. Union Internationale des Télécommunications

Sommet Mondial de la Société de l'Information

Dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information qui se tiendra en novembre 2005 à Tunis, en Tunisie, le Groupe africain au niveau des Ambassadeurs est régulièrement informé des activités préparatoires qui se déroulent aussi bien en Tunisie, en Suisse qu'ailleurs.

C'est le cas notamment des réunions du Bureau de la Conférence, des consultations relatives à la désignation des amis du Président et de la réunion régionale africaine prévue à Accra, au Ghana, du 2 au 4 février 2005.

5. Union Postale Universelle

L'UPU a tenu son 23ème Congrès à Bucarest, Roumanie du 15 septembre au 5 octobre 2004. Ce Congrès devait initialement se tenir en Afrique, en Côte d'Ivoire, mais l'évolution de la situation politique dans ce pays n'a pas permis de tenir l'engagement.

Un nouveau Directeur Général, de nationalité française, a été élu. Un Vice Directeur Général, de la région asiatique a été également désigné en remplacement d'un africain qui occupait ce poste pendant deux mandats.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

AU Geneva Collection

2004

Rapport d'activités du bureau de Genève pour la période allant de Juillet à Décembre 2004

AU GENEVA OFFICE

AU GENEVA OFFICE

<http://archives.au.int/handle/123456789/1918>

Downloaded from African Union Common Repository